



Marseille, le 11 mai 2018

## Communiqué de presse

### Lancement des premiers conseils de sécurité : une mesure phare de la Police de Sécurité du Quotidien dans les Bouches-du-Rhône

En complément des 10 chantiers de modernisation conduits au plan national et des deux quartiers de « reconquête républicaine » retenus à Marseille (ensemble 3<sup>e</sup>-14<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> arrondissement et quartier Saint-Charles) dans le cadre de la Police de Sécurité du Quotidien, le préfet de police a défini **11 « mesures socle » applicables à l'ensemble du département** en concertation avec les élus et les partenaires de la sécurité :

1. Un relais de sécurité permanent pour chaque élu.
- 2. Des conseils de sécurité dans chaque bassin de vie.**
3. Des cellules de citoyenneté à l'échelle des communes.
4. Un pilotage renforcé de la sécurité dans les transports en commun.
5. Une sécurisation accrue des chantiers du BTP.
6. Une meilleure prise en compte des délinquants souffrant de troubles psychologiques.
7. Une interconnexion des réseaux de vidéo-protection.
8. La mobilisation de réservistes sur des missions opérationnelles.
9. Une action renforcée auprès des plus jeunes.
10. Une diversification des modes de contact avec la population (Garde Républicaine).
11. Une revue de la PSQ deux fois par an.

Le préfet de police a lancé ce vendredi 11 mai, avec le représentant de la maire du 1<sup>er</sup> arrondissement de Marseille, le **premier conseil de sécurité**, instance partenariale réunissant la police nationale, la police municipale et les partenaires de la sécurité (acteurs de la politique de la ville, bailleurs, transporteurs, éducation nationale, représentants des commerçants et des CIQ).

D'autres conseils de sécurité se tiendront prochainement : le 18 mai dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, le 22 mai à Aix-en-Provence et le 23 mai dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. **Ces instances se réuniront une à deux fois par mois afin d'apporter des réponses concrètes et opérationnelles à des faits d'insécurité subis par la population.**

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône – Bureau du cabinet/Communication

Mathieu DUROSELLE – 04.96.10.62.15 / 06.74.60.02.05 – [mathieu.duroselle@interieur.gouv.fr](mailto:mathieu.duroselle@interieur.gouv.fr)

Marie-Flore VALLON – 04.96.10.62.48 / 06.72.85.84.71 – [marie-flore.vallon@interieur.gouv.fr](mailto:marie-flore.vallon@interieur.gouv.fr)

[pp13-communication@interieur.gouv.fr](mailto:pp13-communication@interieur.gouv.fr)

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)



Préfecture de police des Bouches-du-Rhône



@prefpolice13